



## Procuration pour récupérer gain jeu concours

Par **sertaje**, le **25/09/2014** à **11:13**

[smile33]Mon père âgé de 85 ans a gagné un téléviseur dans un jeu concours organisé par sa banque ..Il ne peut aller récupérer le gain lors de la remise des prix et souhaite que je le remplace .Le banquier dit que ce ne sera pas possible .Comment se fait qu'une procuration signée par mon père ne me permette pas de retirer ce lot..

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **Lag0**, le **25/09/2014** à **11:21**

Bonjour,

C'est le règlement du concours qui s'applique. Si celui-ci prévoit que seul le gagnant peut retirer son lot, vous ne pourrez rien y faire.

Il y a quelques temps, ma petite nièce qui habite à 800km de chez moi, en vacance de Noël à la maison, avait gagné un ensemble de jouets lors d'un concours dans un magasin (tirage au sort). Pour la remise des lots, elle était repartie chez elle. J'ai eu le même problème car le règlement spécifiait que seul l'enfant gagnant pouvait retirer ses lots. Heureusement, j'ai pu m'entendre avec le directeur du magasin qui a bien voulu conserver les jouets plusieurs mois, le temps que ma nièce revienne en vacances à la maison. Ainsi, elle a reçu ses jouets de Noël en juillet !

Par **sertaje**, le **25/09/2014** à **12:05**

Merci de votre réponse